

4 sous et un yaco 6 wpt

Mairie de Tarbes
Date :
N° enrgt :
Original pour réponse : <i>Kobrat</i>
En liaison avec (copie) : <i>D.G.S.</i> <i>M. Bouvion</i>

Unité départementale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Affaire suivie par : Janine Colonel
Téléphone : 05.62.41.59.40
Courriel : udap.hautes-pyrenees@culture.gouv.fr



REÇU LE

10 JAN. 2019

Cabinet du Maire de Tarbes

Tarbes, le 8 janvier 2019

Monsieur le Maire
Mairie de Tarbes
Place Jean Jaurès

65000 TARBES

N/Réf : JGC/SB - n° 8 488

Objet : TARBES – École normale de filles, rue Eugène Ténot - Modification du PLU-EPP n°10.

Monsieur le Maire,

L'École normale de filles a été ouverte le 1^{er} octobre 1883 afin de répondre aux exigences de la loi P. Bert de 1879 qui imposait une école normale par département. Cette école fut réalisée en partenariat avec le département du Gers qui paya sa part de la construction mais aussi de son fonctionnement.

L'architecte Larrieu a réalisé un bâtiment dans un pur style « Beaux-Arts » XIX^{ème}. Le plan se compose d'un corps central flanqué de deux ailes symétriques sur deux étages et de quatre pavillons en rez de chaussée, positionnés sur les quatre angles extérieurs.

Salles de cours sur le corps principal et dortoirs en étages, les pavillons servent de logement pour la directrice, de préaux, de cuisines.

Les façades sont composées avec la même symétrie. Les éléments de décors très sobres se résument aux encadrements des ouvertures par des pierres de Lourdes. Les trois ouvertures du corps central sont cintrées. Le tout est coiffé d'une belle couverture en ardoise qui apporte élégance et sobriété à l'ensemble.

Cet édifice présente une belle qualité architecturale, sans pour autant pouvoir prétendre à un classement au titre des monuments historiques. La commune a cependant souhaité reconnaître la qualité architecturale et historique de ce bien dans son PLU de 2014 en l'inscrivant comme élément de paysage à préserver – réserve 10.

Le projet d'installer les archives départementales dans le bâtiment de l'ancienne École normale présente un certain nombre de points positifs :

- Conserver cet édifice historique comme un lieu de mémoire auquel les Tarbais sont attachés.
- Une nouvelle affectation qui permettra la restauration de ces bâtiments historiques et leur pérennisation comme architecture remarquable.
- La vocation culturelle et pédagogique du bâtiment d'origine est maintenue. Les archives sont en adéquation avec l'esprit du bâtiment.
- L'installation des archives départementales au centre de la ville de Tarbes contribue à redonner une attractivité nouvelle et une vitrine culturelle au cœur de la ville de Tarbes.

Cependant, quelques ajustements vont être nécessaires pour permettre de trouver suffisamment de place pour répondre aux exigences du programme. Plusieurs arguments convergent vers l'inévitable démolition des deux ailes latérales et des pavillons :

- La vétusté des bâtiments aux toitures défectueuses et aux planchers bois ne pouvant résister aux surcharges.
- La faible hauteur des pavillons R+1, R+2 et le peu de surface exploitable.
- La complexité des volumes fractionnés en deux parties distinctes.

Pour toutes ces raisons, les deux bâtiments latéraux sont difficilement réutilisables car trop coûteux en restauration. Ils présentent des espaces réduits et peu fonctionnels. La démolition - reconstruction des deux bâtiments latéraux est nécessaire pour pouvoir réaliser cette opération.

Le PLU de Tarbes (EPP n°10) nécessite une modification afin de permettre la réalisation du projet d'installation des Archives départementales.

Le projet devra tenir compte de certaines exigences architecturales afin de conserver l'esprit du projet d'origine :

- Je propose de conserver le corps central dans son intégralité, qui est le cœur de la composition et qui sera affecté aux salles d'accueil et de lecture .
- Les deux ailes latérales seront reconstruites pour accueillir l'ensemble du programme de conservation des archives. Le traitement des bâtiments neufs reprendra la continuité de la toiture du corps central avec les mêmes matériaux, la même hauteur de faitage. Éventuellement une architecture contemporaine peut être envisagée mais dont la hauteur ne dépassera pas la hauteur de la ligne d'égout du bâtiment central.
- Le parvis central servant d'accueil devient une placette urbaine valorisée par la qualité des façades qui l'entourent. Un traitement de cet espace mérite un travail soigné avec des matériaux de qualité en conservant le portail cintré d'origine.
- Les stationnements seront concentrés à l'arrière du bâtiment.

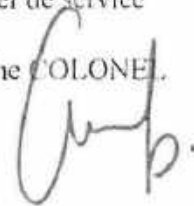
Ainsi, tout en conservant une bonne partie du bâtiment d'origine et en complétant avec une architecture contemporaine en harmonie avec l'existant, et de grande qualité, l'ancienne École normale de filles retrouvera une nouvelle vocation.

C'est en alliant Tradition et Modernité que la ville peut s'enrichir et marquer son empreinte dans l'histoire.

Me tenant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression des mes sincères salutations.

L'Architecte des bâtiments de France
Chef de service

Janine COLONEL



Copie ;
M. le Président du Conseil départemental